

Règlement du Vide Grenier de MONS

Le Vide-Grenier de MONS du 9 septembre est organisé par l'équipe bénévole du Foyer Rural de MONS. Il s'adresse exclusivement à des exposants particuliers.

Article 1 : Emplacements

Les emplacements se situent sur le terrain communal sous la place des commerces. Les emplacements sont numérotés, délimités et les limites matérialisées au sol doivent être respectées. Le placement des exposants est du ressort exclusif des organisateurs. Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des inscriptions et dans la limite des places disponibles. Aucune modification d'emplacement ne pourra avoir lieu. Aucun remboursement ne sera fait en cas d'absence.

Article 2 : Matériel d'exposition

Aucun matériel d'exposition n'est fourni par le Foyer Rural. Les exposants doivent apporter (tables, chaises, tréteaux, parasols, ...) ainsi que le nécessaire pour s'adapter aux conditions météo.

Les emplacements ne sont pas équipés d'alimentation électrique.

Article 3 : Accès et horaires

Le site sera accessible aux véhicules dès 7h00. **Un seul véhicule par emplacement sera autorisé** à pénétrer sur le site et ce, **une seule fois**. **Aucun véhicule ne peut stationner** sur le site du vide-grenier entre 9h00 et 18h00. Des parkings sont prévus à cet effet.

Chaque exposant doit avoir débarrassé son emplacement de tout ce qu'il aura apporté avant 19h00.

Article 4 : Responsabilités

Le Foyer Rural ne sera en aucun cas responsable des pertes, dommages, détériorations ou vols quelle qu'en soit la cause. Les exposants portent l'entière responsabilité de la surveillance, l'origine et la qualité des marchandises vendues. Les enfants mineurs exposent et vendent sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents qui auront signé l'autorisation sur le contrat d'engagement.

Article 5 : Obligations légales

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur, ils devront avoir satisfait à toutes les obligations légales, avoir souscrit toutes les assurances utiles. Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant la situation juridique et fiscale des exposants. **Les exposants attestent exposer à titre particulier.**

Article 6 : Engagement des exposants

Toute vente de produits alimentaires, d'arme en état de marche, d'animaux vivants ou morts, est interdite.

Toutes les marchandises exposées sont des objets personnels et à l'issue du Vide-Grenier la **marchandise doit être intégralement récupérée par l'exposant.**

L'exposant s'engage à ne participer qu'à 2 Vide-Greniers maximum chaque année.

Le Vide-Grenier de Mons se déroule dans un esprit de convivialité et l'équipe vous souhaite une belle journée et de faire de belles affaires.

Bulletin d'inscription Vide Grenier de MONS -Dimanche 9 septembre 2018

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :Commune :


Téléphone :

En m'inscrivant :

- Je m'engage à respecter le règlement du Vide Grenier de MONS
- Je m'engage à récupérer l'intégralité des marchandises exposées et à laisser **mon emplacement vide et propre**
- Je déclare être **un particulier** et à ne participer qu'à 2 vides greniers maximum par an.
- J'autorise mons enfant (nom, prénom : à exposer, et j'en prends l'entière responsabilité

Fait à MONS :

Signature :

 **Pièces à joindre :** - Photocopie recto verso de la carte d'identité
- Règlement des emplacements en liquide ou par chèque au nom du Foyer Rural de MONS

Emplacements réservés :

- 1 emplacement 3mx4m 10€
- 2 emplacements 18€
- 3 emplacements 25€



VIDE GRENIER COMMENT S'INSCRIRE

09 septembre 2018

Pour vous inscrire, deux possibilités :

Par courrier jusqu'au 5 septembre 20h.

Vous déposerez ou enverrez votre bulletin d'inscription dûment rempli, la copie recto verso de votre pièce d'identité et le règlement de vos emplacements, au

Foyer Rural de Mons, jardin de l'ancien presbytère 31280 MONS

Vous retirerez votre dossier d'installation seule **attestation de votre inscription** (plan, ticket d'emplacement, coupon de café offert) **lors des permanences listées ci-dessous.**

Durant les permanences Vide Grenier citées ci-dessous.

Merci de vous munir de l'ensemble des pièces nécessaires

⇒ **Seuls les dossiers complets seront acceptés**

⇒ **Seuls les exposants munis du dossier d'installation pourront s'installer**

Permanences Vide Grenier :

- Mardi 4 septembre 18h – 19h30
- Mercredi 5 septembre 18h – 19h30
- Jeudi 6 septembre : 18h – 19h30
- Samedi 8 septembre : 10h – 12h

Le Vide-Grenier est un rendez-vous éco-responsable et vous permet de donner une deuxième vie à vos objets.

Merci d'être attentif à respecter le lieu mis à votre disposition en le débarrassant et à garder un esprit de convivialité.



MONS



**Dimanche 9 septembre 2018
9h à 18h**

Contacts Vide Grenier : 06 11 13 91 64
06 03 51 75 32
06 33 18 98 13
06 43 85 77 19
videgreniermons31@gmail.com

RESTAURATION SUR PLACE

PAIN / VIENNOISERIES et CAFE : club ados de Mons - FOOD TRUCK
CREPES : club ados de Mons -BUVETTE : Foyer Rural de Mons